

Conseil Municipal

Séance du 05 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le cinq juillet à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.

Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, MEANCE Alain, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, adjoints, GUILLARD Frédéric, GILLET Isabelle, LEPRETRE Nathalie, ROSSELIN Elodie BRIAND Claude, GALOPIN Pierre, TROCHU Pierre.

Etaient absents : LE VAILLANT Nicolas, LESEC Sylvie (excusée), JOLIVET Jean-Philippe (excusé).

Anne-Marie MORICE a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 28 juin 2021

Présents : 12 Votants : 12

N°2021 – 34

Thème : Fonction publique

Objet : Création de poste

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 04 septembre 2018,

Vu l'avis du comité technique du Centre de Gestion concernant la modification de la durée de travail,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de 12 h/35^{ème} créé par délibération en date du 21 juillet 2020,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent compte tenu des besoins plus importants à la cantine et à la garderie ainsi que pour le ménage des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle de sport, salle de tennis, Mairie, bibliothèque, école)

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps non complet de 24/35^{ème} pour l'exercice des fonctions d'aide à la cantine et à la garderie ainsi que pour le ménage des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle de sport, salle de tennis, Mairie, bibliothèque, école). Le régime indemnitaire instauré par délibération du 04 septembre 2018 est applicable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet (24/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2021,
- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2021
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

N°2021 – 35

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU parcelles AB 413

Monsieur le Maire présente la demande de Maître VACHON Béatrice notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 413 (23, rue de Brocéliande), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter la parcelle AB 413.

N°2021 – 36

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU parcelles AB 350

Monsieur le Maire présente la demande de Maître MOINS Géraud notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 350 (1, rue de la Rangée), située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas préempter la parcelle AB 350.

N°2021 – 37

Thème : Subventions

Objet : Ecole : Plan numérique (plan de relance)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité pour l'école de MUEL de faire parti du dispositif « plan numérique » qui permet d'acquérir du matériel informatique subventionné à 70 % par l'Etat (plafond à 4 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- prend position pour entrer dans le programme « plan numérique » dans le cadre du déploiement du « Numérique et de l'Innovation pédagogique à l'Ecole »,
- sollicite une subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition de matériels informatique,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

N°2021 – 38

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n° 1, 2 et 3

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives (virement de crédits) sur le budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget commune – Décision modificative n° 1

- DI compte 2313 opération 117 (salle de sport) : - 10 000 €
- DI compte 2158 opération 110 (outillage) : + 10 000 €

Budget commune – Décision modificative n° 2

- DI compte 2313 opération 117 (salle de sport) : - 10 000 €
- DI compte 2315 opération 112 (Ecole): + 10 000 €

Budget commune – Décision modificative n° 3

- DI compte 2313 opération 117 (salle de sport) : - 20 000 €
- DI compte 2313 opération 116 (logement communal) : + 20 000 €

N°2021 – 39

Thème : Emprunts

Objet : Renégociation d'un prêt du Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose au conseil que le Crédit Agricole a été sollicité pour le réaménagement d'un prêt de la commune.

Les caractéristiques du prêt réaménagé sont les suivantes :

- Prêt N° 10000066838
Capital restant dû : 29 000 €
Taux anciennes conditions : 3.70%
Taux nouvelles conditions : 1.33%

Economie réalisée : 355.50 € (déduction faite des frais de dossier)
par an soit 2 577.37€ sur la durée résiduelle du prêt.
Frais de dossier : 695.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les termes de la renégociation du prêt du Crédit Agricole,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la renégociation du prêt du Crédit Agricole.

N°2021 – 40

Thème : Autres types de contrat

Objet : Convention d'étude 2021 : Consultassur

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition du cabinet Consultassur pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à la concurrence sur le poste « assurances » afin d'optimiser les couvertures, la gestion et le coût des contrats de la commune (dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique des agents et des élus). Monsieur le Maire propose de signer la convention avec Consultassur pour un montant de 1 325.00 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accepter la proposition de Consultassur pour un montant de 1 325.00 €HT pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à la concurrence sur le poste « assurances »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Délibérations 2021 – 34 à 2021 – 40

CHENAIS Patrick		LEPRETRE Nathalie	
MORICE Anne-Marie		ROSSELIN Elodie	
MEANCE Alain		LESEC Sylvie	
BEDEL Pierrick		BRIAND Claude	
CARDINAL Françoise		GALOPIN Pierre	
GUILLARD Frédéric		JOLIVET Jean-Philippe	
GILLET Isabelle		TROCHU Pierre	
LE VAILLANT Nicolas			